



## Fuite plafond travaux

-----  
Par Wandye

Bonjour j'ai eu les clés d'un logement social neuf fin novembre j'ai pu emménager que mi-décembre, car impossible d'avoir le numéro de consuel donc pas d'électricité ce logement n'avait que des défauts il fallait l'électricité installée les lumières étaient inversées les volets ne fonctionnaient pas 5 mois après un volet d'ailleurs ne marche toujours pas je suis en rez-de-chaussée et je fais que d'avoir des soucis. Et là cerise sur le gâteau une fuite et une inondation voisin du dessus salle de bain ils m'ont coupé le placo où il y a la fuite dans la cuisine pour voir d'où ça venait bientôt 3 semaines et je reste avec un trou énorme et l'eau qui fuit alors que j'ai ma gazinière et mon frigo juste devant et les bassines pour retenir l'eau. Ma question principale et surtout y a-t-il moyen d'être reloger le temps des travaux et qui doit le prendre en charge ? Bien sûr eux me disent qu'ils font mieux au plus vite mais moi j'ai la moitié de ma pièce où l'eau coule et l'autre moitié de la pièce dans le noir à cause du volet qui est cassé